



14ème législature

Question N° : 102848	De M. Joël Giraud (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Hautes-Alpes)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >allocation aux adultes handicapés	Analyse > revalorisation. perspectives.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Joël Giraud alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le fait que, durant le précédent quinquennat, le montant de l'AAH a augmenté de 20 % hors l'inflation, la promesse était alors une croissance de 25 %. Pendant la période 2012-2016 et à ce jour, l'AAH a augmenté de 8,5 % hors l'inflation. De plus l'allocation relative à la majoration pour la vie autonome n'a pas augmenté, elle est de 104,77 euros. Le montant total de ces allocations est de 913,23 euros, soit un peu plus de 9 % au-dessus du seuil de pauvreté. La préoccupation gouvernementale des personnes en situation de handicap ne peut pas consister uniquement à la construction de structures adaptées mais aussi de leur permettre de vivre en toute autonomie afin d'être des citoyens à part entière. Les personnes en situation de handicap ont besoin d'un revenu décent pour avoir une vie sociale et culturelle, actuellement ces personnes survivent. Cette prise en considération ne coûterait pas cher à la société. Cette considération coûterait beaucoup moins que les placements et séjours dans les établissements spécialisés. Ces personnes ont des idées intéressantes et novatrices sur leur situation d'handicapé mais ne sont jamais écoutées, encore moins entendues. Aussi il lui demande de bien vouloir écouter avec une attention particulière leurs revendications légitimes.